

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GUICHE

Séance du 3 février 2022

L'an deux mil vingt deux et le trois février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 26 janvier 2022, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Yves BUSSIRON, Maire.

Etaient présents : Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Sébastien ARRATEIG, Jean Paul BAREIGTS, Sandrine BUSSIRON, Isabelle LAPEYRE, Thierry MARCO DETCHART, Claude MERDY, Sophie OLHAGARAY, Philippe PÉCASTAINGS, Raymond POUYANNÉ et Christophe SALLABERRY.

Excusée représentée : Nelly LACAVE a donné pouvoir à Christophe SALLABERRY.

Absente excusée : Delphine LESTASTEREYRES.

Secrétaire de séance : Sandrine BUSSIRON.

Objet : Remise en état de la voirie suite aux intempéries du mois de décembre 2021

Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa volonté de réaliser des travaux de réfection des chemins de Bordenave, de Borde Garat, des Barthes de Hache, de Baylette, de Monsouhait et des Arroques, suite aux intempéries du mois de décembre 2021.

Il ajoute que le dossier de demande de subvention a été établi et que la dépense globale de l'opération a été évaluée à 41 416,25 € HT.

Il convient maintenant de solliciter de l'État et du Département le maximum de subventions possibles pour cette opération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après avoir consulté le dossier, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

- DÉCIDE**
- d'approuver le projet de remise en état de la voirie communale et son plan de financement prévisionnel, tel qu'il est développé dans le dossier de demande de subvention ;
 - de solliciter une subvention de l'Etat et une aide du Département pour la réparation des dégâts causés à la voirie communale par les intempéries du mois de décembre 2021.

PRÉCISE que le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds libres et par emprunt.

Fait et délibéré à GUICHE, le 3 février 2022

Pour le Maire empêché,
Le Premier Adjoint,



Raymond POUYANNÉ